



Mise en demeure par huissier

Par **marie**, le **18/02/2009** à **16:34**

j ai contracte un credit que j ai pu rembourse car m etant separe perte d emploi je me suis mise a rembourser tout les mois mais la somme que je devait ne faisait que d augmenter je me retrouve aujourd hui avec une mise en demeure voir saisi des compte et du mobilier vivant chez quelqu un je voudrait savoir quoi faire pour eviter des probleme a la perssone qui m heberge je vais assayer de reprendre un arengement avec le huissier mais j ai peur de ne jamais pouvoire rembourser une dette qui ne fait que d augmenter. merci d avance

Par **ellaEdanla**, le **18/02/2009** à **18:11**

Bonjour,

votre récit est un peu confus.

Pourriez-vous nous indiquer si un jugement ou une ordonnance d'injonction de payer a été rendue à votre encontre ?

Si non, quelle est la date du dernier incident de paiement ?

L'huissier vous a mis en demeure de quoi faire dans quel délai et à défaut que fera-t-il ?

Effectivement il pourrait être important pour vous de prendre contact avec l'huissier pour faire le point sur la situation et tenter de négocier un échéancier s'il n'y a pas forclusion. Mais comme vous le dites les intérêts continuent de courir et font augmenter la dette si les mensualités ne sont pas assez conséquentes.

Avez-vous envisagé de saisir la commission de surendettement ? Lisez ceci :

http://www.experatoo.com/droit-comptable-fiscal/commission-surendettement_25077_1.htm

Répondez aux questions ci-dessus afin que nous puissions vous apporter des réponses plus précises,

Cordialement.

Par **marie**, le **18/02/2009** à **18:15**

mon dernier insident de paiement date du 7/08/08 et il n y a pas eu de jugement il y a marque sur la lettre 48h merci d avance

Par **ellaEdanla**, le **19/02/2009** à **11:44**

[s]BONJOUR[/s],

à défaut de paiement sous 48h, que fera l'huissier ? qu'a-t-il écrit dans sa lettre ?

Car à défaut de jugement ou d'ordonnance d'injonction de payer exécutoire, l'huissier ne peut pas procéder à une saisie.

C'est pour cela que je suis bien embêtée pour vous apporter une réponse précise.

A vous lire,

Cordialement